

pourrais en citer d'autres. Le professeur N. H. Lithwick écrivait ceci à propos de notre prétendue politique des sciences, dans un article intitulé «Science Policy in Canada» paru dans la livraison d'août 1968 du *Journal of Canadian Studies*:

• (10.10 p.m.)

Après avoir examiné comment l'État canadien dirigeait et finançait ces recherches, on peut conclure sans hésiter qu'il n'existe pas de politique scientifique, sauf peut-être la conviction que la science est une bonne chose. Cela découle, par ailleurs, de l'absence d'une politique sociale générale de sorte que les hommes de science ont pu développer leur art comme ils l'ont jugé bon.

Puis, plus loin:

Inutile de préciser que le gouvernement a préféré laisser à l'avenir aux scientifiques le soin de prendre les décisions en matière de politique scientifique.

Et l'article se termine ainsi:

Comment un organisme composé surtout de savants établirait-il des priorités sans pouvoir se guider sur des objectifs officiels bien définis, voilà qui suscite des craintes profondes, craintes qui ne se trouvent aucunement allégées par les assurances répétées du président, d'après qui le Conseil coopèrera avec les sociologues et les experts du behaviorisme.

Je tente simplement de souligner par là qu'à mon avis la responsabilité et le devoir incombent au gouvernement du Canada d'établir un régime de priorités permettant d'assurer que les affectations du gouvernement canadien à la recherche scientifique serviront les intérêts du peuple canadien en général. Cela exige, selon moi, un ministre responsable de la politique des sciences et capable de rendre des décisions raisonnables quant aux besoins du pays après avoir consulté d'une part les scientifiques employés par le gouvernement, le Conseil des sciences, les universités et l'industrie, et, de l'autre, les ministres qui connaissent tous les besoins et tous les engagements des Canadiens. Malgré notre secrétariat ou conseil des sciences, le gouvernement n'a pas une telle politique.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, en réponse au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je tiens à dire que j'ai répondu le 20 février dernier à une partie d'une question posée à ce sujet, comme en fait foi le hansard à la page 6790, question semblable posée par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Tout ce que je pourrais ajouter, c'est que s'il y a lieu de faire une déclaration à ce sujet, le premier ministre le fera à l'appel des avis de motions, où sont annoncées les politiques gouvernementales.

[M. Orlikow.]

MINISTÈRE DES POSTES—LES CONSÉQUENCES
DU CHANGEMENT DE TARIFS SUR LES
PUBLICATIONS SANS BUT LUCRATIF

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, comme d'autres députés, j'ai essayé, parfois à l'appel de l'ordre du jour et parfois à d'autres moments, de soulever le sujet de la hausse démesurée du tarif postal à l'égard de ce que j'appelle les publications sans but lucratif au Canada. Je le fais de nouveau ce soir, surtout à la suite de la réponse assez curieuse selon moi que m'a donnée le ministre des Postes (M. Kierans) la semaine dernière, lorsque je lui ai posé une question sur ce point. Sauf erreur, il a alors dit qu'au lieu de chercher à corriger la situation par des taux d'affranchissement inférieurs, les publications sans but lucratif pourraient songer, en vue du service destiné à leurs abonnés, à demander au ministère de l'État, par la voie de leurs associations, certaine forme de subvention. Par conséquent, je soulève de nouveau le sujet ce soir.

Si j'ai bien compris le ministre, il proposait une subvention pour les publications à but non lucratif, telles que les revues scientifiques, les bulletins paroissiaux, les documents des syndicats ouvriers, etc., qui dans certains cas ne pourront plus paraître à cause des nouveaux tarifs majorés. Je crois que je ne pourrais mieux faire pour étayer ma question, que de citer un extrait de la prise de position de mon parti en octobre dernier, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 1614:

... nous souhaitons qu'un comité étudie la mesure pour s'assurer, d'une part, que la hausse proposée sera suffisante et appliquée à ceux-là mêmes qu'elle doit viser, et, d'autre part, qu'elle ne retombe pas sur les imprimés qui ne sont pas publiés à des fins commerciales mais plutôt au service de certaines associations d'éducation, de santé ou de coopération.

Si quelque chose de ce genre avait alors été fait, nous ne verrions pas, selon plusieurs d'entre nous, disparaître autant de publications de petites entreprises qui ne parviennent pas, au moyen d'autres ressources financières, à supporter leurs frais de publication et à maintenir une activité efficace. Je pense à celles dont j'ai parlé tantôt: publications de syndicats, d'églises, d'associations scientifiques et autres publications de petites entreprises. A mon avis, ce que le gouvernement fait contribue directement à réduire le nombre de telles publications.

Je suis de ceux qui appuient une hausse sensible des tarifs des publications commerciales et du courrier d'affaires en général. Le consommateur moyen du Canada les a subventionnés pendant de nombreuses années en payant le tarif de première classe. Toutefois, cela est très différent de la situation que décrit l'*Ottawa Citizen*, qui a donné un aperçu des publications à but non lucratif il y